

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fondations d'entreprise**

**Fonds de dotation**

---

**Annonce n° 730 - page 1627**

**35 - Ille-et-Vilaine**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Redon.

**LE PARCK'.**

*Objet :* favoriser l'animation du Pays de Redon et Vilaine, particulièrement dans le champ de l'événementiel culturel, artistique et sportif, dans l'esprit d'un développement local du territoire et contribuer ainsi à sa cohésion et de développer et renforcer la mutualisation de matériel et de compétences dans le champ du spectacle, de la formation et la mise en réseau grâce à des actions communes menées par plusieurs membres de l'association, L'association Le Parck' est respectueuse des convictions personnelles de chacun et s'interdit toute attache avec un parti politique ou une confession, L'esprit de l'association s'appuie sur la coopération qui est au coeur du projet ; il s'agit bien d'être attentif entre les membres du projet au partenariat et la collaboration, au partage et à la mutualisation, à l'engagement, la participation et l'implication, aux actions menées en commun, mais aussi et surtout la loyauté, la confiance, le respect, cet esprit doit profiter aux intérêts de tous les membres et au projet.

*Siège social :* rue Jacques Prado, 35600 Redon .

*Site internet :* [www.leparck.fr](http://www.leparck.fr).

*Date de la déclaration :* 20 mars 2014.